



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

météorologie

Question écrite n° 23766

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle à nouveau l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'indispensable implantation d'un radar météorologique dans le haut Vaucluse en vue d'assurer une couverture satisfaisante de l'ensemble du département afin de mieux prévenir les risques d'inondations. La construction de ce radar a été retardée puis interrompue récemment suite à un recours visant à annuler la déclaration d'utilité publique (DUP) nécessaire à l'aboutissement du projet. En effet, en réponse à sa question écrite n° 30005 du 25 septembre 1995, il fut indiqué que le radar serait opérationnel à la fin de l'année 1997 ou au début 1998. Après plusieurs mois, son ministère indiquait en réponse à sa nouvelle question écrite n° 3482 du 22 septembre 1997 que les travaux étaient prévus jusqu'à la fin mai 1998, ce qui devait permettre au radar d'être opérationnel avant les épisodes pluvieux les plus dangereux. Peu de temps après, il lui demandait à nouveau par une nouvelle question n° 21074 du 2 novembre 1998, à ce jour sans réponse, les raisons exactes du retard pris dans l'achèvement des travaux et s'il était possible de fixer enfin une date qui serait respectée. Depuis longtemps sensible à la prévention des risques d'inondations en sa qualité de rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur les causes des inondations et les moyens d'y remédier, et à l'initiative de plusieurs propositions visant à limiter les risques d'inondations dont la plupart figurent dans le dispositif de la loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, il lui demande de lui préciser dès que possible les mesures qu'elle entend prendre pour assurer l'implantation de ce radar dans les meilleurs délais. Lors de la catastrophe de Vaison-la-Romaine du 22 septembre 1992, bien des vies humaines auraient pu être sauvées si l'alerte avait pu être donnée plus tôt grâce à une couverture radar suffisante. Ce douloureux rappel historique justifie à lui seul, s'il en était nécessaire, l'urgence de la mise en place de ce nouveau radar dans le haut Vaucluse.

Texte de la réponse

Les travaux d'implantation du radar météorologique de Bollène (Vaucluse) ont débuté le 21 septembre dernier, ainsi que l'indiquait la réponse de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement à la question n° 21074 du 21 novembre 1998, parue au Journal officiel le 11 janvier 1999. Ces travaux se poursuivent normalement, nonobstant les arrêts hivernaux pour intempéries. Le calendrier de mise en oeuvre, indiqué dans la précédente réponse de la ministre, reste valable ce jour. Les services du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement se tiennent informés au jour le jour de l'avancement du chantier, et Météo-France, qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération, porte une attention soutenue à la bonne réalisation de ce radar, qui apportera une information essentielle dans la surveillance des pluies dangereuses de la basse vallée du Rhône et de ses affluents.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23766

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 janvier 1999, page 139

Réponse publiée le : 8 mars 1999, page 1389